

Crédit de Fr. 1'680'000.- pour la réalisation des mesures liées au plan d'alarme « crues de la Sorne »

Par le présent message, le Conseil communal invite le Conseil de Ville de Delémont à accepter la demande de crédit de Fr. 1'680'000.- afin de mettre en place le plan d'alarme « crues de la Sorne ».

1. DEMARCHES ANTERIEURES

Suite aux inondations d'août 2007, l'Etat Major Communal de Conduite Delémontain (EMCCD) a entrepris les démarches nécessaires afin d'établir un plan d'alarme « crues de la Sorne ». Sur la base d'une première approche, le Conseil communal avait accepté en août 2008, dans l'urgence, le principe d'une dépense d'environ Fr. 500'000.- (part communale de Fr. 150'000.-) pour l'acquisition de mesures mobiles. Cette demande de crédit devait être présentée ultérieurement au Conseil de Ville.

Après une analyse approfondie menée en 2009-2010 et suite à plusieurs visites de terrain, il s'est avéré que le temps disponible pour la mise en place du dispositif de protection (1800 m cumulés de boudins mobiles) était insuffisant en regard du personnel mobilisable chez les pompiers. Il a été également constaté que le système de déclenchement de l'alarme était trop compliqué.

Fort de ce constat, et pour éviter d'investir dans l'urgence dans des mesures de protection contre les crues peu adaptées à la situation, il a été décidé de suspendre la commande des mesures mobiles afin :

- d'étudier un plan d'alarme plus simple et plus efficace dans le cadre d'une analyse complémentaire exigée par l'Office fédéral de l'environnement pour le projet *Delémont marée basse* dans le but d'obtenir des bonus de subventions. Cette étude devait définir la manière dont sont gérés les débordements en cas de dépassement du débit de projet (cas de surcharge) ;
- de mettre en place des mesures fixes de protection contre les crues pour les installations SID (voir demande de crédit séparée).

2. RESULTATS DE L'ETUDE ET CONCEPT RETENU

Cette étude complémentaire a permis d'optimiser le débit de projet pour l'aménagement de la Sorne, de déterminer la meilleure façon de gérer les cas de surcharges et de définir les ouvrages nécessaires.

Suite à une analyse multicritères détaillée, le concept retenu prévoit :

- l'uniformisation à court terme de la capacité de la Sorne à 90 m³/s, soit la crue de 2007 (actuellement, la capacité de certains secteurs est d'environ 60 m³/s). Des rehaussements de murs et des constructions de digues seront nécessaires. Ces ouvrages, bien que complémentaires au projet *Delémont marée basse*, s'intègrent parfaitement au projet final de la Sorne. Ces mesures sont jugées urgentes par le Conseil communal qui a pris l'initiative de lancer les études de détails nécessaires.
- pour les crues importantes, dépassant la capacité de la Sorne (actuellement de 60 m³/s par endroit), un déversement contrôlé en rive droite en amont du centre-ville (sous le viaduc RDU de la Blancherie) permettra l'écoulement du débit ne pouvant être absorbé par la Sorne via les voies CFF jusqu'au Colliard. Pour rendre ce couloir de décharge fonctionnel, les ouvrages suivants doivent notamment être réalisés :
 - déversoir latéral en rive droite, en face de l'usine Schäublin (sous pont RDU),
 - mur en béton à l'Ouest de la Gare CFF, vers le futur parking vélos,
 - « fosse » le long des voies CFF, dans le secteur du Righi.
- des mesures mobiles seront également nécessaires dans le secteur Gare et au Colliard. Elles seront toutefois nettement moins conséquentes que dans le plan d'alarme initial, puisque seuls 210 m d'éléments mobiles devront être mis en place. La fréquence de mise en œuvre du système sera aussi nettement moins importante que dans le plan d'alarme initial pour lequel 1800 m d'éléments mobiles auraient dû être déployés dans la ville tous les deux ans en moyenne.

Ce concept permet une augmentation progressive de la protection contre les crues à court et moyen termes :

- fin 2012 : protection de la ville contre une crue identique à celle de 2007 (temps de retour de 30 ans),
- fin 2014 : protection d'une grande partie de la ville contre une crue centennale. L'ensemble des mesures décrites ci-dessus ont été réalisées,
- 2020 : tous les mesures liées à *Delémont marée basse* ont été mises en œuvre.

3. VALIDATION DU CONCEPT RETENU

Les résultats de l'étude complémentaire ont été rendus en novembre 2010. Ils ont été validés par l'OFEV et l'Office cantonal de l'environnement puisque la Confédération a décidé d'octroyer tous les bonus de subventionnement possibles au projet *Delémont marée basse*. L'EMCCD et le Conseil communal ont également validé les résultats de l'étude et le concept retenu, respectivement en février et mars 2011.

4. TRAVAUX - DEMANDE DE CREDIT

Les coûts se répartissent de la manière suivante :

- mesures urgentes (surélévation de murs / digues)	Fr. 640'000.-
- déversoir latéral, y compris modélisation	Fr. 480'000.-
- fosse CFF, route de Moutier	Fr. 480'000.-
- muret CFF en lien avec le parking vélos, à l'Ouest de la Gare CFF	Fr. 80'000.-
Total TTC	Fr. 1'680'000.-

A noter que les mesures mobiles seront financées par le crédit-cadre de Fr. 800'000.- du Centre de renfort, d'incendie et de secours de Delémont (CRISD).

5. FINANCEMENT

61 % de subventions fédérales et cantonales (51 % de subventions ordinaires et 10 % de bonus) sont attendues pour le financement de ce plan d'alarme.

La part communale, de Fr. 655'200.-, sera couverte par voie d'emprunt et financée par le fonds des digues. La charge annuelle moyenne pour la Commune (amortissement et intérêts) s'élèvera à Fr. 22'932.-.

Des discussions ont été engagées avec l'ECA Jura et les CFF qui pourraient accorder des subventions qui réduiraient d'autant la charge communale.

6. PREAVIS ET CONCLUSION

La Commission des finances, la Commission des digues, la Commission de l'urbanisme et de l'environnement et la Commission des travaux publics ont préavisé favorablement la demande de crédit.

Le Conseil communal propose au Conseil de Ville de Delémont d'accepter la demande de crédit de Fr. 1'680'000.- pour la réalisation des mesures liées au plan d'alarme « crues de la Sorne ».

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger